

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES
Avenue Lagailoue
32220 LOMBEZ

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2014

Présents : DAIGNAN Christian, CRESCENT Nathalie, TOURNAN Jean-Claude, TRAVERSE Michel, BONNAFOUS Henri, WORZNIACK Daniel, REVEIL Thierry, LONDRES Anne-Marie, COT Jean-Pierre, DELORT Sophie, TOMASIN Alain, BEYRIA Christine, RIBES Bernard, LACOMME Pierre, LAUZES Sylvain, LAGARDE J-Georges, LAREE Guy, LARRIEU Didier, STEFFEN Michel, SANCERRY Alain, LAFFITEAU Alain, DAUBERT Bernard, BEYRIA Bernard, BROCAS Bernard, DELIEUX Gérard, DAMBIELLE Raymonde, FORNELLI André, ALFENORE Jacques, LEFEBVRE Hervé, DUPIRE Huguette, LAFFONTAN Jean-Pierre, DAROLLES-ROUDIE Josette, BESSAT Alain, ZAMUNER Michel, LACROIX Maryse, MAHO Patrick, LAPALU Jean-Marc, MIMOUNI Jean-Luc.

Absents ou excusés ayant donné procuration : GINESTET Stéphane, LOUBON Jean, BONNEFOI Thierry, BISOGNANI Marie-Christine, FACCA Jacques, GINTRAND-BOUSQUET Céline.

Assistaient également à la réunion : Mme Christine Picamilh, Directrice générale des services, Monsieur Thierry Langlet, coordonnateur enfance jeunesse.

Monsieur Lefebvre remercie le Maire de Polastron pour son accueil.
Mot d'accueil de Mr Laffiteau maire de Polastron.

Mme Beyria Christine et Mr Bessat Alain sont désignés secrétaires de séance.

1- Approbation PV Conseil communautaire du 23 Juin 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Fixation frais de fonctionnement Ecole 2013-2014

Madame Picamilh présente le montant des frais de fonctionnement des écoles sur l'année 2013.
Les dépenses totales s'élèvent à **732 566.89 €** pour **824** élèves et se décomposent comme suit :

Energie	99 271.48
Entretien	43 743.90
Téléphone	8 602.03
Fournitures scolaires	37 062.77
Transports piscine scolaire	4 222.84
Charges de personnel	441 939.48
Divers	11 868.48
Assurances	7 428.40
Intérêts de la dette	78 427.51
TOTAL	732 566.89

Le coût moyen s'élève à **889,04 €** par enfant.

Monsieur Traverse s'interroge sur le montant des frais de téléphone qu'il estime trop élevé, et demande l'évolution de ce poste .

Madame Picamilh lui indique qu'un travail particulier a été effectué pour diminuer ces frais de téléphone. Bien que restants élevés ils sont en nette diminution, ainsi en 2012 ils s'élevaient à 9 793€. Elle rappelle que toutes les écoles ont une connexion internet donc, des coûts supplémentaires.

Monsieur Tournan demande des explications sur le poste charge de personnel.
Madame Picamilh précise qu'il s'agit essentiellement du coût des ATSEM qui s'élève de 20 à 30 000€ par poste et par an en fonction de leur temps de travail (elles sont 12).

Le conseil communautaire à l'unanimité fixe à **889,04 € par enfant** la participation des communes pour les élèves résidant hors de la Communauté de Communes pour l'année scolaire 2013-2014.

3- Fixation frais de fonctionnement Cantine 2013-2014

Madame Picamilh présente les résultats de l'exercice 2013.

Le montant total des dépenses enregistré pour le fonctionnement des cantines s'élève à 459 300€ et le montant total des recettes à 257 757€.

Ainsi le coût moyen restant à charge sur la base de 824 enfants, s'élève à 244,60 € par enfant

Il est rappelé que le prix d'un repas est facturé en moyenne à 3 € par enfant pour un prix de revient d'environ 7 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire fixe à **244,60€** le montant de la participation pour chaque enfant des communes extérieures, scolarisé dans une école de la Communauté de Communes.

Arrivée de Madame Florence Commelin, responsable Action sociale de la CAF du Gers. Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour pour lui permettre d'intervenir tout de suite.

4- Présentation Convention Territoriale Globale

Madame Commelin présente les objectifs et les modalités de mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale.

Il s'agit d'une convention de partenariat avec la CAF, qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Sur le plan politique, elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire avec la collectivité et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la Caf.

Cette convention aboutie à mettre en œuvre un projet global de territoire.

La Communauté de Communes possède déjà un contrat enfance jeunesse pour les 0/18 ans, cette convention irait plus loin et engloberait toutes les actions (handicap, logement, accompagnement des jeunes, deuil...). Il s'agit de repérer les besoins d'un territoire.

L'idée est de formaliser un partenariat avec un accès aux droits pour les familles les plus vulnérables, une structuration en terme de cohérence. Elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre sur une période pluriannuelle de 4 ans, et s'appuie sur un diagnostic pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à engager les démarches de convention et à signer cette convention Territoriale Globale avec la CAF.

5- Tarifs ALAE

Monsieur Langlet, coordonnateur enfance jeunesse présente la nouvelle proposition de tarif. Il rappelle qu'actuellement la tarification aux familles s'applique au forfait, à partir de 10 jours de présence. Deux inconvénients à ce système : une perte de financement de la CAF, et un problème d'équité entre les familles.

La nouvelle tarification a été établie en fonction du quotient familial et permet à la communauté de communes de se conformer aux règles contractualisées avec la CAF.

Résidents Communauté de Communes

Tranche	QF	Tarif matin	Tarif soir	Total jour
T1	0-442	0.15€	0.30€	0.45€
T2	433-700	0.20€	0.40€	0.60€
T3	701-1000	0.25€	0.45€	0.70€
T4	1001et +	0.30€	0.55€	0.85€

Tranche	QF	Tarif matin	Tarif soir	Total jour
T1	0-442	0.20€	0.35€	0.55€
T2	433-700	0.25€	0.45€	0.70€
T3	701-1000	0.35€	0.50€	0.85€
T4	1001 et +	0.40€	0.65€	1.05€

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité les tarifs présentés qui seront applicables au **1^{er} octobre 2014**

6- Signature convention association TAP 2014-2015

Monsieur Lefebvre rappelle les principes de la réforme des rythmes scolaires mise en place dès septembre 2013 sur la communauté de communes.

Il rend compte du bilan des activités organisées par les associations :

- 700 séances environ ont été réalisées sur l'année scolaire 2013-2014

Pour 2014, 13 associations se sont proposées pour un montant actuel de 22 281€. Il est à noter que seulement 2 associations n'ont pas souhaité reconduire leur action.

Mr Laffontan s'interroge sur le moyen de contrôle et sur la qualité de ces interventions.

Des contrôles sur la présence des intervenants et sur la qualité des sondages ont été effectués par retour des enfants et des parents. Le bilan est globalement positif.

Mr Tournan souhaite connaître la participation de l'Etat pour cette prestation. Monsieur Lefebvre indique que la participation de l'Etat sera reconduite cette année encore sur un montant de 90€ par enfant. La Caf participe également sur la base de 50 € par enfant.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- autorise le Président à signer les conventions avec les associations intéressées et fixe à 23 000 € le montant maximum de ces interventions.
- décide que les crédits seront inscrits à la prochaine décision modificative du budget principal au chapitre 65 « subventions de fonctionnement aux associations »

7- Elections Comité Technique : fixation du nombre de représentant du personnel, désignation des représentants de la collectivité. (cf diaporama)

Madame Picamilh présente les dispositions réglementaires relatives au Comité Technique prévues par le décret n° 85-565 du 30 mai 1985.

- Obligation de mise en place pour les collectivités de plus de 50 agents,
- Elections prévues le 04 décembre 2014
- Instance consultative qui doit se réunir 2 fois/an
- Composé de représentants du personnel et de la collectivité ; le nombre de titulaires est égal au nombre de suppléants
- Obligation de consulter les organisations syndicales.

Elle présente les conclusions de la réunion qui s'est tenue le 8 septembre 2014 avec les organisations syndicales :

- la communauté de communes transmettra aux organisations syndicales la liste du personnel avec leur adresse postale.
- le maintien de la parité entre collège employeur et collège personnel a été retenu et le nombre de représentants par collège fixé à 3 titulaires et 3 suppléants.
- le collège employeur aura voix délibérative.

- la communauté de communes prendra en charge l'impression et l'envoi des professions de foi (format A4) qui devront lui être adressées par les organisations syndicales avant le **14 novembre 2014** pour un envoi avant le 24 novembre 2014.
- il n'y aura pas de vote par correspondance.

Le conseil communautaire à l'unanimité retient les propositions énoncées.
Il désigne les représentants du collège employeur (3 titulaires et 3 suppléants) :

- Hervé LEFEBVRE, Alain LAFFITEAU, Bernard BEYRIA en qualité de représentants **titulaires** du collège employeur au Comité Technique (C.T.) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

- Alain SANCERRY, Michel ZAMUNER, Jean Georges LAGARDE en qualité de représentants **suppléants** du collège employeur au Comité Technique (C.T.) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

8- Signature marché PATA

Le conseil communautaire :

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du **1^{er} septembre 2014**

A l'unanimité autorise le Président à signer le marché pour l'achat d'un PATA aux conditions suivantes :

LOT N° 1 : ACHAT D'UN CAMION 26 TONNES 6x2/4

VOLVO TRUCK CENTER **Montant HT: 92 000 €** **Montant TTC: 110 400€**

LOT N°2 : ACHAT ET MONTAGE D'UN BIREPANDEUR MIXTE ET REPRISE DE MATERIEL D'OCCASION

SECMAIR

- Offre de base Montant HT : 179 500€ avec les équipements optionnels (2,8,9,10) pour un montant HT de 12 500€.
- Soit Montant Total TTC : 230 400 €
- Option obligatoire reprise du matériel d'occasion 56 000 € retenue.
- Montant total du Lot : 174 400 € TTC

9- Renouvellement du matériel voirie – Travaux voirie 2014

Monsieur Beyria rend compte de la commission voirie qui s'est tenue le 11 septembre 2014 à Monblanc.

Le fauchage : le 1^{er} passage a été fait par une entreprise (durée 11 jours), le 2^{ème} a été fait en régie par un agent embauché 2 mois. Le travail du 2^{ème} passage semble mieux fait, surtout dans les passages dangereux. Le contrat de cet agent a été renouvelé pour 2 mois supplémentaires.

Les travaux de pelle : 1000 heures étaient prévues mais il y aura un dépassement environ + 400 heures, le coût reste inchangé : 52 € HT.

Les travaux de reprofilage : ils ont été réalisés par l'entreprise Colas.

Proposition de vendre le camion UNIC au prix de 5 000€ : accord du conseil communautaire.

Proposition achat panneaux de chantier coût environ 100 € le panneau. Il en faudrait 10 : accord du conseil communautaire.

Problème de reconnaissance : la Communauté a le même logo que la communauté de communes de Rieumes. Il faut engager une réflexion.

Recrutement instructeur droit des sols : environ 15 candidatures ont été reçues. Une présélection a été faite, 4 candidats seront reçus dans les prochains jours.

Le conseil communautaire donne son accord pour :

- l'achat d'un tracteur agricole d'occasion (entre 140 et 160 CV) de moins de 2000 heures, équipé d'un relevage et d'une prise de force avant : coût environ 70 000€. Ce tracteur sera équipé de la débroussailleuse qui est actuellement sur le John Deere.

- l'achat d'un chargeur pour équiper le tracteur John Deere ; cout environ 10 000€ HT.

Compte rendu de la réunion qui s'est tenue à la mairie de Bézeril le 14/06/2014.

Suite à la convention passée entre la Communauté et le Conseil Général l'étude menée par le Conseil général est en cours pour les travaux à réaliser sur la VC5 et VC6. Les résultats seront communiqués en novembre.

Monsieur Tournan constate que le PATA réalise des travaux sur les bourgs centres, il propose que les communes s'adressent à des entreprises afin que le PATA soit réservé pour les travaux sur les voies intercommunales.

10- Bulletin d'information et le site internet de la Communauté

Monsieur Lefebvre observe le retard pris en termes de communication (pas de bulletin, site internet fermé). Il n'y a pas de personne disponible actuellement au sein des services intercommunautaires pour assurer ce travail. Il propose de confier à une personne extérieure ce travail de collecte d'information et rédaction d'article.

Il présente la convention proposée par Monsieur Hery Nicolas, journaliste qui rédigera le contenu de 3 bulletins d'information par an, (12 pages à paraître en décembre, mai et septembre). En outre Monsieur Hery assurera la mise à jour du site internet de la communauté.

Coût de la prestation : 3 500 € pour 2014

7 000 € pour 2015

Accord à l'unanimité du conseil communautaire.

11- Questions diverses.

- Compte rendu de la réunion à Agen sur les PLUI : mise en conformité avec la loi ALUR et le Grenelle avant fin 2016.

Dès le 27 mars 2017 les communautés auront la compétence PLUI, le transfert sera automatique sauf si une minorité de blocage s'y oppose. (au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

- Journée d'information Pays Portes de Gascogne

- Monsieur Raymond Vall tiendra une réunion dans les bureaux de la communauté dans le cadre de la campagne des sénatoriales. Il s'agit d'un simple prêt de salle.

- Formation proposée aux élus et aux secrétaires dans le cadre de la gestion des cimetières. Le DGS de la ville de Lannemezan propose une intervention. A suivre....

- Association pour lutter contre les risques de la foudre. Monsieur Marie souhaite rencontrer les élus.

- Intervention de Monsieur Fornelli qui, pour des raisons personnelles et familiales ne peut continuer à assurer ses fonctions de vice- président chargé des affaires scolaires. Il restera membre de la commission école. Monsieur Lefebvre le remercie.

- Monsieur Tournan demande s'il y a des problèmes de ramassage scolaire sur le RPI, par manque de personnel. Cela a été le cas mais le problème a été résolu.

Fin de la séance à 21h15